

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 octobre 2014**

Décision n° **B-2014-0390**

commune (s) :

objet : Location, montage, démontage et entretien d'éléments de protection anti-intrusion - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Claire Le Franc

Compte-rendu affiché le : mardi 14 octobre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rivalta, Rousseau, Desbos, Chabrier, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Claisse), Le Faou (pouvoir à M. Abadie), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Laurent (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Vincent (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 13 octobre 2014**Décision n° B-2014-0390**

objet : **Location, montage, démontage et entretien d'éléments de protection anti-intrusion - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 septembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Afin de garantir les locaux et bâtiments gérés par la Communauté urbaine de Lyon contre les intrusions, il est nécessaire de mettre en place des éléments d'obturation totale à poser sur tout type d'ouvertures. Certains éléments permettront l'accès aux locaux à protéger sans démontage du dispositif.

Ce marché comprend le montage, le démontage et l'entretien d'éléments de protection anti-intrusion, afin de répondre aux demandes de sécurisation et éviter l'occupation illicite de bâtiments. Ces demandes émanent principalement de différentes directions ou missions de la Communauté urbaine et concernent différents bâtiments.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la location, montage, démontage et entretien d'éléments de protection anti-intrusion.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 années.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 380 000 € HT, soit 456 000 € TTC et maximum de 1 520 000 € HT, soit 1 824 000 € TTC pour la durée ferme du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 12 septembre 2014, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise VPSITEX.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour location, montage, démontage et entretien d'éléments de protection anti-intrusion et tous les actes y afférents, avec l'entreprise VPSITEX pour un montant global minimum de 380 000 € HT, soit 456 000 € TTC et maximum de 1 520 000 € HT, soit 1 824 000 € TTC pour une durée ferme de 4 années.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 1 800 000 € TTC pour 4 ans, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets correspondants - compte 6135 - fonction 020 sur les opérations concernées.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 octobre 2014.